Après avoir été condamnée aux prud'hommes en novembre 2017 pour discrimination syndicale, People & Baby a vu sa demande de suspension de l'exécution provisoire du jugement rejetée le 2 mars 2018 par la Cour d'appel de Paris : l'entreprise doit donc payer sans délai les indemnités aux salariées illégalement licenciées ainsi qu'à la CNT, et ce malgré sa décision de faire appel du jugement prud'hommal. En dépit de ces deux condamnations successives, People & Baby n'a toujours pas versé un seul centime aux salariées injustement licenciées, parce que syndicalistes, il y a huit ans, en mars 2010 !

Alors qu'aujourd'hui on constate avec colère et amertume que le Ministère du Travail autorise le licenciement d'un camarade postier, licenciement dont le caractère abusif a pourtant été démontré par l'inspection du travail, qu'en est il de sa réaction concernant les patrons qui se croient au-dessus des lois et qui ne payent pas leurs amendes ? Par qui seront sanctionnés les deux dirigeants de l'entreprise People & Baby, Christophe Durieux et Odile Broglin ? Qui va les contraindre à verser une maigre part de leur chiffre d'affaire colossal (120 millions de chiffre d'affaire). Le ministère ne fait-il pas deux poids deux mesures entre l'intérêt des patrons et les droits des salarié·e·s ? Evidemment, oui ! L'Etat et le patronat sont du même côté : celui de la bourgeoisie ! Mais dans le camps des travailleurs nous sommes beaucoup beaucoup plus nombreux qu'eux ! Nous ne lâcherons rien ! People & Baby, il est l'heure de payer pour les salariées que vous avez licenciées abusivement !

La CNT appelle les collectivités publiques à prendre connaissance des pratiques et des manoeuvres de People & Baby et à cesser tout partenariat avec cette entreprise qui bafoue le droit des salariées.

Alors que les conditions de travail et d'accueil ne cessent de se détériorer à People & Baby comme dans toutes les autres entreprises privées de la petite enfance, nous appelons toutes les salarié·e·s de ces crèches et halte-garderies à monter des sections syndicales, à se battre pour le respect du code du travail, à réclamer l'augmentation du nombre de personnels, à pratiquer l'autogestion tant dans l'organisation du travail que dans la lutte! C'est nous qui travaillons, alors c'est nous qui décidons!

Salutations anarchosyndicaliste et syndicaliste révolutionnaire La CNT Santé-Social Collectivités territoriales de la région parisienne